

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 3 MAI 2022 -

### DELIBERATION

Numéro 22 - 02 - 010

**Délibération n° 5 : La proposition de reversement par les sapeurs-pompiers volontaires des indemnités attribuées dans le cadre de l'organisation du cross départemental au profit de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire.**

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 15 février 2022 s'est réuni le 3 mai 2022 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Madame Marianne DARFEUILLE, Présidente du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

#### Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Sylvie BONNET – Marie-Jo PEREZ – Fabienne PERRIN – Nicole PEYCELON – Valérie PEYSSELON.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-François CHORAIN – Pierrick COURBON – Pierre DEVEDEUX – Philippe DENIS – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges ZIEGLER.

#### Excusés :

Madame Messieurs Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Henri GROSDENIS – Patrick MADO (pouvoir donné à Luc FRANCOIS) – Lucien MURZI – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

## Exposé du rapport effectué par la Présidente,

Lors des éditions des cross départementaux 2021 et 2022, des sapeurs-pompiers volontaires ayant participé à l'organisation des manifestations qui se sont respectivement déroulées à Roanne et à Bourg Argental, ont souhaité renoncer à leurs indemnités afin d'en faire don à l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL). A ce titre, il est donc proposé de redéployer les crédits non utilisés à cet effet au compte *indemnités* pour un montant de 2 717,02 € et de les affecter au compte *subventions*.

Pour rappel, les dernières éditions du cross départemental se sont déroulées comme suit :

- *Cross 2021* : le 11 septembre 2021 à Roanne ;
- *Cross 2022* : le 5 février 2022 à Bourg Argental.

Ainsi, des sapeurs-pompiers volontaires des centres de Feurs et de Bourg Argental qui ont participé à l'organisation des deux événements sportifs ont souhaité faire don de leurs indemnités en faveur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire. Le montant total des indemnités s'était élevé à 2 717,02 €.

A noter que pareille initiative avait été prise par les sapeurs-pompiers volontaires qui avaient participé à l'organisation de l'épreuve ces dernières années.

Une délibération du conseil d'administration sera nécessaire pour réaliser ce versement à l'UDSPL.

[illegible]

Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour décider le redéploiement de crédits non utilisés au compte *indemnités* pour un montant de 2 717,02 € et de les affecter au compte *subventions*.

⇒ Pour voter une subvention supplémentaire de 2 717,02 € en faveur de l'UDSPL.

[illegible]

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**

### Article 1 :

Le conseil d'administration décide de redéployer 2 717,02 € du compte *indemnités* au compte *subventions*.

## Article 2 :

Le conseil d'administration décide de voter une subvention supplémentaire de 2 717,02 € en faveur de l'UDSPL.

[illegible]

**Décision adoptée à l'unanimité.**

|                                                         |                                       |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :      | <b>20</b><br><b>(dont 3 pouvoirs)</b> |
| <u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération : | <b>0</b>                              |
| Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :    | <b>0</b>                              |

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

*Zufrieden*

Marianne DARFEUILLE